

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que l'entreprise **CARON** effectue des travaux au 8 rue Albert Bochet à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement afin de préserver la sécurité,

N°2023-004

**ARRETE :**

**Objet :** Mise en place d'un échafaudage  
8 rue Albert Bochet

Vendredi 06 janvier 2023  
de 8H00 à 18H00

**Article I :**

- La pose d'un échafaudage d'une dimension de 1ml x 10 ml est autorisée le vendredi 06 janvier 2023 de 8H00 à 18H00 au 8 rue Albert Bochet à Forges-les-Eaux pour le changement d'une fenêtre.

**Article II :**

Le stationnement sera interdit sur une longueur de 1 mètre de large sur 10 mètres de long devant le 8 rue Albert Bochet à Forges-les-Eaux.

**Article III :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. L'entreprise **Guillaume CARON**, 43 rue de la Libération 76440 Forges-les-Eaux prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 05 janvier 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site

Internet de Forges-les-Eaux le : **05 JAN. 2023**

